

ATTESTATION DE PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE – SESSION 2026

CAP CUISINE

EPREUVE EP1 « ORGANISATION DE LA PRODUCTION DE CUISINE »

Attestation à déposer dans l'espace candidat Cyclades, avant la date ci-dessous, sans quoi l'inscription sera annulée :

- **Date limite de(s) retour de(s) l'attestation(s) → A l'inscription**

DUREE MINIMALE OBLIGATOIRE DE STAGE OU D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE → 4 semaines soit 140h

- Sur la base d'un calcul de 35h/semaine
- Réalisées dans les trois années précédant la session d'examen
- Pour l'épreuve EP1, dans un établissement de restauration proposant des activités en adéquation avec le pôle 1 « Organisation de la production de cuisine
- Source règlementaire : arrêté du 19 octobre 2023 portant création de la spécialité de CAP « Cuisine »

LE CANDIDAT

Nom..... Prénom(s)

Adresse

Code postal..... Ville

L'ENTREPRISE

Dénomination sociale

Adresse

Code postal..... Ville

Code APE (ou NAF) de l'entreprise (cocher la case correspondante) :

56.10A 56.10B 56.10C 56.29A 56.21Z Autre (préciser).....

Numéro de SIRET.....

ATTESTATION A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

Civilité, nom, prénom de l'employeur.....

représentant l'entreprise désignée ci-dessus, atteste sur l'honneur que le ou la candidat(e) indiqué en haut de page :

- a travaillé dans l'entreprise dans le cadre d'un contrat de travail ou de PFMP : **du** |_|_|_| **au** |_|_|_|, **soit un total de..... semaines, sur la base de.....heures hebdomadaires**, sous la responsabilité de :

Civilité, nom, prénom..... exerçant la fonction de

- a effectué dans ce cadre **les tâches suivantes (rayer les tâches non réalisées)** :

T1 : réceptionner les marchandises et contrôler les livraisons

T2 : stocker les marchandises

T3 : mettre en place les marchandises nécessaires à sa production

T4 : participer aux opérations d'inventaire

T5 : collecter les informations et dresser une liste prévisionnelle des produits nécessaires à sa production

T6 : identifier et sélectionner les matériels nécessaires à sa production

T7 : planifier son travail

Le service des examens et concours vérifiera, avec le concours de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, la véracité des attestations et la recevabilité du dossier d'inscription. Il pourra, si besoin, réclamer un complément d'informations (conventions de stage.).

Toute attestation renseignée de manière incomplète entraînera l'irrecevabilité du dossier d'inscription.

Fait à, le

Signature du représentant et cachet de l'entreprise